

## Compte rendu de la séance du 12 avril 2022

**Présents** : Daniel BARTES, Jean-Louis BERTHOMIEU, Béatrice BOURREL, Eric BUIGUES, Claude GUIBBERT, Christiane LEHMANN, Vanessa LOUVART, Sylvia MARTINE, Cédric PECH, Sandrine RENO, Annick ROSALEN, Marcel TUBAU

**Absents** : Bernard ALBERT, Luc BECARDIT, Eric LASSERRE

**Secrétaire de la séance**: Sylvia MARTINE

### **Ordre du jour:**

- 1- Approbation du Conseil Municipal du 29 mars 2022
- 2- Vote du compte de gestion 2021
- 3- Vote du compte administratif 2021
- 4- Vote des taux 2022
- 5- Amortissement des subventions d'équipement 2022
- 6- Délibération affectation du résultat
- 7- Vote du budget 2022
- 8 - Affaires diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **1- Approbation du Conseil Municipal du 29 mars 2022**

VOTE                    POUR : 12            ABSTENTION : 0            CONTRE : 0

#### **2 - Vote du compte de gestion - pouzols\_minervois ( DE 17 2022)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel TUBAU,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE                    POUR : 12            ABSTENTION : 0            CONTRE : 0

Arrivée de Monsieur ALBERT Bernard à 18H50

### 3- Vote du compte administratif - pouzols\_minervois ( DE 18 2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude GUIBBERT, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Marcel TUBAU après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		140 150.28		480 927.02		621 077.30
Opérations exercice	474 326.45	190 937.89	455 204.15	637 310.89	929 530.60	828 248.78
Total	474 326.45	331 088.17	455 204.15	1 118 237.91	929 530.60	1 449 326.08
Résultat de clôture	143 238.28			663 033.76		519 795.48
Restes à réaliser	137 116.02	69 423.00			137 116.02	69 423.00
Total cumulé	280 354.30	69 423.00		663 033.76	137 116.02	589 218.48
Résultat définitif	210 931.30			663 033.76		452 102.46

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE            POUR : 12            ABSTENTION : 0            CONTRE : 0

### 4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 ( DE 19 2022)

Après analyse du budget principal 2022, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de la taxe foncière (bâti), ainsi que la taxe foncière (non bâti) pour atteindre le produit de fiscalité attendu de 319 081.00 € comme suit :

NATURE	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière (bâti)	59.78	59.78
Taxe foncière (non bâti)	87.35	87.35

**Son Maire entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 59.78 %
- Taxe foncière non bâti : 87.35 %

VOTE            POUR : 13            ABSTENTION : 0            CONTRE : 0

## 5 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2022 ( DE 20 2022)

Vu la délibération 12-2021 du conseil municipal en date du 09/03/2021, relative aux durées d'amortissement des subventions d'équipement,

Considérant qu'il y a lieu d'amortir les subventions d'équipement (compte 204),

comptes dépenses fonctionnement

6811	<b>total</b>			<b>18 881.36</b>
------	--------------	--	--	------------------

comptes recettes investissement

compte	désignation du bien	valeur brute	durée	dotation de l'année
28041412	subvention equipement part 06 csc	4 797.50	15 ans	319.84
28041412	subvention equipement 07	3 517.30	15 ans	234.48
	<b>total 28041412</b>			<b>554.32</b>
28041511	amenagement aire de jeux	6 826.31	15 ans	455.09
28041511	amenagement coeur du village	38 552.67	15 ans	2 570.18
28041511	travaux chemins communaux	2 391.32	15 ans	159.42
	<b>total 28041511</b>			<b>3 184.69</b>
28041512	réfection cour des écoles-rue de la république	36 644.85	15 ans	2 443.15
28041512	remise en état voirie intempéries 2014	12 342.76	15 ans	822.98
	<b>total 28041512</b>			<b>3 266.13</b>
28041582	travaux effacement bt rue du fort	703.6	15 ans	47.05
28041582	chemin traverse du café métairie haute	3 147.47	15 ans	209.96
28041582	travaux de voirie	1 693.58	15 ans	113.04
28041582	aménagement aire côté cimetièr	3 121.50	15 ans	208.12
28041582	aménagement chemin lous rocs	10 557.00	15 ans	703.92
28041582	reprofilage chemin las fountallieros	5 259.15	15 ans	350.71
28041582	chemin des garrigues	1 662.50	15 ans	110.83
28041582	jardinières les Auberges	3 249.18	15 ans	216.61
28041582	chemin Païssiero	3 166.20	15 ans	211.08
28041582	curage fossés	1 653.00	15 ans	110.20
28041582	chemin de la Courbe	19 415.91	15 ans	1 294.39
28041582	rue du Minervoï	1 370.70	15 ans	91.38
28041582	chemin Païssiero	15 397.60	15 ans	1 026.51
28041582	rue Georges Brassens	5 398.71	15 ans	359.91
28041582	ancien chemin de Carcassonne	1 734.84	15 ans	115.66
28041582	conteneurs enterrés	23 617.00	15 ans	1574.47
28041582	chemin de l'hort	26 073.41	15 ans	1 738.23
28041582	<b>voirie 2021</b>	<b>44 692.10</b>	<b>15 ans</b>	<b>2 979.48</b>
	<b>total 28041582</b>			<b>11 461.55</b>
28041583	travaux d'électrification	6 220.00	15 ans	414.67
	<b>total 28041583</b>			<b>414.67</b>
	<b>total 2804</b>			<b>18 881.36</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le tableau d'amortissement pour l'exercice 2022 sur le budget de la commune.

VOTE                    POUR : 13            ABSTENTION : 0            CONTRE : 0

## 6 - Affectation du résultat de fonctionnement - pouzols\_minervois ( DE 21 2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel TUBAU

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 663 033.76**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	480 927.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	295 163.60
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>182 106.74</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>663 033.76</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>663 033.76</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	210 931.30
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	452 102.46
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à POUZOLS MINERVOIS, les jour, mois et an que dessus.

VOTE                    POUR : 13            ABSTENTION : 0            CONTRE : 0

## 7 - VOTE DU BUDGET 2022 - ( DE 22 2022)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994,

VU la loi 96-142 du 21 février 1996 ,

VU les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du

Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2022,

**DECIDE :**

ARTICLE 1 : L'adoption du Budget de la commune de Pouzols-Minervois pour l'année 2022 présenté par son Maire, Monsieur Marcel TUBAU.

**Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant**

En recettes à la somme de : 1 888 975.76 €

En dépenses à la somme de : 1 888 975.76 €

**soit en fonctionnement :**

En recettes à la somme de : 1 088 621.46 €

En dépenses à la somme de : 1 088 621.46 €

**soit en investissement :**

En recettes à la somme de : 800 354.30 €

En dépenses à la somme de : 800 354.30 €

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au budget.

VOTE                      POUR : 13              ABSTENTION : 0              CONTRE : 0

8- Affaires diverses:

Monsieur Cédric Pech demande que les documents relatifs au budget primitif soient joints à la convocation.

Le multiservice " Les amis Pouzolais" est d'accord pour organiser durant l'été 2022 deux ou trois animations festives et l'association des chasseurs une au mois d'août. Pour encourager ces initiatives la municipalité pourrait prendre en charge une partie des frais.

L'équipe d'animation de l'accueil de jeunes du CIAS du Sud Minervois désire organiser un jeu de piste dans les onze communes du territoire en créant des oeuvres en mosaïque représentant des figurines (Pokémon).

Ces oeuvres et le QR code composé d'un indice renvoyant vers un autre Pokémon sont installés sur les façades de bâtiments publics.

L'Accueil de jeunes sollicite notre accord et notre autorisation pour installer ces oeuvres à l'emplacement de notre choix.

Fin de séance: 20h20